

Bd de Bretagne – BP 11
56130 La Roche Bernard

DCS_n°2021_46

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix	L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre
Présents : 23 soit 775,5 voix	le Comité Syndical étant réuni à Pipriac (35)
Votants (dont X pouvoirs) : 25 dont 2 pouvoirs	après convocation légale, Date de convocation : le 10/11/2021

Étaient présents : Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande – Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande – Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – David VEILLAX, Liffré-Cormier Communauté – Fabienne BONDON, Montfort Communauté – Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté – Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté – Jean-François MARY, Redon Agglomération – Pascal HERVE, Rennes Métropole – Didier CHAPPELLON, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté – Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté – Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Bernard LE GUEN, CAP Atlantique – Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Bruno LE BORGNE, syndicat Eau du Morbihan - Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique – Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Ont donné pouvoir :

Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté donne pouvoir à Jean-François MARY, Redon Agglomération

Étaient absents :

Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté – Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Mikael LOHEZIC, Centre Morbihan Communauté – Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres – Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres – Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain – Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la région de Blain - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Fabrice GENOUEL, De l'Oust à Brocéliande – Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté – Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté – Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Michel ERRARD, Vitré Communauté.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

DCS_n°2021_46

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

4- INONDATIONS : validation de l'avenant du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Vilaine 2020-2025

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre les Collectivités et l'État permettant de solliciter des subventions pour la réalisation d'actions ayant trait à la lutte contre les inondations par débordement fluvial, submersion marine ou ruissellement (à l'exclusion des problématiques liées aux réseaux pluviaux urbains).

Le PAPI Vilaine 2020-2025 a été approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 17 mai 2019. Il a été validé en Commission Mixte Inondation le 3 juillet 2020 et la convention a été signée le 10 novembre 2020 par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, les Préfets des six départements du bassin de la Vilaine, le Président de Rennes Métropole, le Président de Redon Agglomération et le Président de l'EPTB Vilaine, structure porteuse.

Il comporte 64 actions pour un budget global de 8 511 000, financé notamment par 4 490 160 € € de subvention du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Les premières actions ont débuté fin 2020.

Le programme d'actions nécessite plusieurs évolutions :

- réévaluation financière d'actions déjà inscrites au PAPI Vilaine 2020-2025 ;
- nouvelles actions faisant suite à des actions terminées ou en cours de finalisation ;
- nouvelle action liée au transfert à l'EPTB d'un nouvel ouvrage de protection contre les inondations par la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval ;
- annulation de la demande de subvention pour une action qui sera réalisée en régie ;
- réévaluation à la hausse de la subvention d'animation du PAPI consécutivement au nouveau cahier des charges national PAPI 3 publié en 2021.

Il est donc proposé de réaliser un avenant au PAPI Vilaine qui porte sur 11 actions : actualisation du montant de 6 actions + 5 nouvelles actions.

Six actions concernées par l'avenant sont sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB :

- deux actions relèvent des compétences « Socle » de l'EPTB
- quatre actions relèvent des compétences « A la carte » pour Redon Agglomération, la CC de Châteaubriant-Derval et Arc Sud Bretagne

Tableau des six actions sous maîtrise d'ouvrage EPTB Vilaine concernées par l'Avenant

Action	Socle / A la carte	Protocole PI concerné	Ancien montant	Montant actualisé	Evolution montant	HT ou TTC	% de subvention demandé	Ancien montant subvention	Montant subvention actualisé	Evolution subvention
Equipe d'animation du PAPI Vilaine	Socle		720 000	760 000	40 000		50%	144 000	308 000	+164 000
Contribution de l'EPTB Vilaine à la Base de Données Historique sur les Inondations (action réalisée en régie)	Socle		20 000	0	-20 000	TTC	50%	10 000	0	-10 000
Travaux de confortement sur les déversoirs des deux ouvrages de ralentissement des crues du Rollard à Châteaubriant	A la carte	Châteaubriant-Derval	0	150 000	150 000	HT	40%	0	60 000	60 000
Travaux de confortement du système d'endiguement de St Nicolas de Redon suite à l'étude de danger	A la carte	Redon Agglomération	0	180 000	180 000	HT	40%	0	72 000	72 000
Travaux de protection à l'entrée du bourg de Damgan	A la carte	Arc Sud Bretagne	174 000	300 000	126 000	HT	40%	69 600	120 000	50 400
Travaux de confortement du système d'endiguement de la grande plage de Damgan suite à l'étude de danger	A la carte	Arc Sud Bretagne	0	720 000	720 000	HT	40%	0	288 000	288 000
TOTAL					1 196 000					624 400

En rouge : nouvelles actions

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

En outre, trois actions de cet avenant sont portées par les services de l'Etat et deux actions sont portées par Rennes Métropole.

Le tableau de synthèse de l'ensemble des actions inscrites dans l'avenant PAPI Vilaine 2020-2025 figure en annexe.

Les éléments financiers de l'avenant au PAPI Vilaine sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Convention initiale	Projet avenant	Evolution	
			Montant	Pourcentage
Budget total	8 511 000 €	10 022 644 €	1 511 644 €	18%
Subvention	4 490 160 €	5 337 204 €	847 044 €	19%

Cet avenant ne remet pas en cause l'économie générale du PAPI. La procédure sera celle de l'avenant simple sans nouvelle labellisation.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, soit à 775,5 voix sur 775,5,

- **Approuve le projet d'avenant au PAPI Vilaine 2020-2025**
- **Autorise M. le Président à engager l'EPTB dans la réalisation des actions pour lesquelles l'établissement est proposé comme maître d'ouvrage ;**
- **Autorise M. le Président à présenter le dossier à la CLE qui constitue le comité de pilotage du PAPI Vilaine et à mettre au point le dossier pour prendre en compte les observations éventuelles émises par la CLE ;**
- **Autorise M. le Président à présenter le dossier (éventuellement amendé suite à l'avis de la CLE) aux services de l'État pour instruction ;**
- **Autorise M. le Président à apporter les éventuels ajustements découlant de l'instruction par les services de l'État ;**
- **Autorise M. le Président à signer la convention liée à l'avenant après instruction par les services de l'État ;**
- **Autorise M. le Président à mettre à jour l'annexe technique et financière des protocoles de transfert de la compétence « Prévention des Inondations » concernés par les actions « à la carte » du présent avenant.**

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.